



République Française

Ville de Clamecy

Envoyé en préfecture le 02/10/2024
Reçu en préfecture le 02/10/2024
Publié le 02/10/2024
ID : 058-215800798-20240926-D2024_110-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 septembre 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 19 septembre 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CIUDAD-KADI, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. BOICHE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI avaient respectivement donné procuration à Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. TEXIER, M. DEDIANNE Alain, M. BOURDOUNE et M. DAPOIGNY.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD et Mme SEDIRA.

Excusés : M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme MEFTAH Sophie.

N° 2024-110 : A2CN FLOTTEURS FM : DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'association A2CN Flotteurs FM est un média local avec près de 6 000 auditeurs/heure. Flotteurs FM sollicite une subvention de fonctionnement de 8 000 €.

La Commission des Finances s'est prononcée pour une subvention de 6 000 €, identique à celle de 2023.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder à l'Association A2CN Flotteurs FM une subvention de fonctionnement de 6 000 € pour l'année 2024.
Dépense inscrite au budget, Article 6574.

Suivent les signatures.



Nicolas BOURDOUNE
Maire